

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4

Date de la convocation
12 avril 2023

Séance du 17 avril 2023

L'an deux mil vingt trois
et le dix-sept avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., Mme VEROT V.

N° 17042023007**TRAVAUX EXTENSION BT
IMPASSE DE LA BOULENE :
AMORTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de d'Extension BT à CHASPUZAC - Impasse de la Boulène au village de Fontannes, ont été réalisés pour un montant de 15 060,80 euros TTC.

La participation de la Commune s'élève à 1 610,00 euros.
Cette opération fera l'objet d'un amortissement. Monsieur le Maire propose d'amortir ce bien sur une durée de 1 an à compter de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ☞ de procéder à l'amortissement des travaux d'Extension BT à CHASPUZAC - Impasse de la Boulène au village de Fontannes
- ☞ de fixer à 1 an la durée de l'amortissement à compter de 2023.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 17 avril 2023
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19 avril 2023

et publication ou notification

du 19 avril 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230417-17042023007-DE
Reçu le 19/04/2023